

## Métiers en tension

## Déclaration du groupe CFTC

Le premier mérite de l'avis présenté par Pierre-Olivier Ruchenstain à la demande du gouvernement sur les métiers en tension est de traiter d'une dimension que le Premier ministre n'aborde pas dans sa lettre de saisine : celle de la juste rémunération du travail accompli. La faiblesse des salaires permet en effet, tout autant que les conditions de travail difficiles, d'expliquer la désaffection des salariés pour certains métiers.

La CFTC, se félicite donc que la question de l'attractivité des métiers soit présentée dans l'avis comme la première cause de tensions et fasse l'objet de la première préconisation. Le fait de mettre l'accent sur la négociation et le dialogue social permet d'aborder la question salariale, mais on peut regretter que ce soit principalement sous l'angle des compétences, et au travers du Smic et des minimas de branche.

De plus en plus de métiers sont également tendus en raison de facteurs périphériques. La société de demain ne peut se satisfaire de l'exclusion d'une partie de nos concitoyens de la vie active au prétexte qu'ils ne peuvent accéder à un logement, bénéficier de services publics de qualité en matière de transport ou de garde d'enfants, ou dont le pouvoir d'achat ne leur permet pas de vivre dignement. Tels sont les enjeux de cet avis : continuer à assurer les services et le soin pour une population vieillissante ou encore notre sécurité alimentaire. Ce n'est rien moins que promouvoir sur nos territoires les conditions d'une société globalement inclusive, en particulier pour notre jeunesse.

La deuxième qualité de cet avis est de montrer que l'existence de tensions dans certains métiers, révélée par la crise sanitaire est liée au sens du travail, notamment à la volonté de plus en plus affirmée par les salariés de concilier les différents temps de vie. C'est pourquoi la préconisation 12 retient toute l'attention de la CFTC. Elle met l'accent sur les objectifs à atteindre lors des négociations en entreprise afin de garantir « une prise en charge effective » de l'articulation entre vie personnelle, familiale et professionnelle. C'est aussi une condition de la réussite du vivre ensemble.

La CFTC apprécie particulièrement la préconisation 13 qui met en avant la nécessité d'anticiper les besoins de recrutement afin d'adapter notre modèle économique aux transitions écologiques, numériques et démographiques en cours. L'atteinte de ces objectifs requiert le recours à la planification qui intègre la participation de toutes les parties concernées aux orientations stratégiques. Cela passe également, comme le souligne l'avis dans sa préconisation 19, par la mise à disposition d'un outil statistique interbranche rénové.

Enfin, la CFTC regrette l'insuffisante prise en compte du fait que, au cours d'une vie professionnelle, une personne change de métiers. Si la formation initiale est évoquée à plusieurs reprises comme une piste forte, l'idée d'orientation professionnelle peut et doit être renforcée pour être envisagée et accompagnée tout au long de la vie.

Pour toutes ces raisons, et malgré les deux bémols soulignés, la CFTC a voté en faveur de l'avis et remercie son rapporteur, la Présidente de la Commission et les personnes qui ont œuvré à son élaboration.